

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 05 octobre 2023

Liste des délibérations examinées affichée le 10 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Marylène MILLET, Aïcha BEZZAYER à Ikrame TOURI, Laurent DURIEUX à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Laurent KAZMIERCZAK, Eric VALOIS à David HORNUS, Caroline VARGIOLU à Céline MAROLLEAU, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Coralie TRACQ à Yamina SERI,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
À ALLIADÉ POUR L'OPÉRATION
D'ACQUISITION-AMÉLIORATION
DE 4 LOGEMENTS
CONVENTIONNÉS AU 69 AVENUE
CLEMENCEAU

Délibération : 10.2023.102

Transmis en préfecture le : 10/10/2023

RAPPORTEUR : Madame Ikrame TOURI

Dans le cadre de son droit de préemption, la Métropole de Lyon a acquis en 2021 l'immeuble sis au 69 avenue Clemenceau. Cet immeuble, datant de 1950, est constitué de quatre logements à l'étage (un studio, un T1 et deux T2) et d'un local commercial au rez-de-chaussé.

Les nouveaux logements conventionnés (deux PLAI et deux PLUS) permettent à des habitants de trouver une réponse adaptée à leur besoins et viennent de surcroît s'ajouter au parc de logements comptabilisés à l'inventaire SRU, participant à l'atteinte de l'objectif triennal 2023-2025 notifié par l'État. Cette opération répond à la volonté de la commune de construire du logement et de répondre aux objectifs du Contrat de Mixité Sociale signé avec l'État, la Métropole et les bailleurs sociaux.

La Métropole de Lyon a retenu Alliade Habitat pour la réalisation des travaux de rénovation et la gestion des logements. Les travaux porteront notamment sur la mise aux normes des logements, l'isolation thermique des combles et des murs par l'intérieur, le remplacement des portes et menuiseries ainsi que des chauffe-eaux et radiateurs électriques, un programme d'embellissement qui concerne à la fois l'intérieur des logements et la façade de l'immeuble.

Le prix de revient de cette opération pour Alliade Habitat s'élève à 1 065 468 € TTC incluant le prix d'acquisition, le coût des travaux et les prestations intellectuelles.

Le plan de financement prévisionnel prévoit un recours à un prêt aidé et à des subventions de l'État, de la Métropole de Lyon, d'Action logement et de la ville.

A ce titre, la ville est sollicitée pour subventionner cette opération à hauteur de 35€/m² de surface utile, soit un montant de 6 315 €. Ce montant sera entièrement déductible des pénalités fiscales SRU, à N+2 de son versement à Alliade Habitat.

La subvention sera versée à Alliade Habitat selon les modalités suivantes :

- 50% au moment de l'ordre de service
- 50% à la livraison des logements

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain de la Métropole de Lyon du 13 novembre 2006 numéro 2006-3007 portant sur les règles de financement du logement social ;

Vu la demande de financement de Alliade Habitat en date du 15 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de Vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 26 septembre 2023 ;

Ouï l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 6 315 € à Alliade Habitat pour le conventionnement de deux PLAI et deux PLUS, selon les modalités précitées.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Ikrame TOURI**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

**Le secrétaire de séance,
Laure LAURENT**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
La Maire, Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOUY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.